

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 2 novembre 2018 fixant au titre de l'année 2019 le nombre de postes offerts aux examens professionnels de technicien des systèmes d'information et de communication de classe exceptionnelle et de classe supérieure du ministère de l'intérieur**

NOR : *INTA1825606A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 2 novembre 2018, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel de technicien des systèmes d'information et de communication de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur, au titre de 2019, est fixé à 31 (trente-et-un).

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel de technicien des systèmes d'information et de communication de classe supérieure du ministère de l'intérieur, au titre de 2019, est fixé à 35 (trente-cinq).